

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 15 juin 2017 à 19 h 30, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Nicola Donadello

Il est 19 h 30 précises lorsque l’Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Nicola Donadello** qu’il peut ouvrir la séance. Il le fait en saluant très chaleureusement chacune et chacun à cette cinquième séance de la législature 2016-2021 et la deuxième de l’année 2017, avec remerciements de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l’assemblée et souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui nous font l’honneur de leur présence.

70 membres sont convoqués et l’appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 53 membres. 16 membres sont excusés et un est absent. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

Point a: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune question ni remarque. Conformément à l’alinéa 2 de l’article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d’office. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire René Cusin pour sa précieuse collaboration et la qualité de son travail.

Point b: Correspondance

Une seule correspondance, datée du 9 juin 2017, est parvenue au bureau. Elle concerne le postulat Savoy Kate – Bucher Régine – Schmid Nicolas. La Municipalité propose la mise sur pied d’une commission extraparlamentaire composée de neuf (9) personnes. (*Annexe 1*)

Le Président a pris contact avec les responsables des groupes qui communiqueront le nom des personnes référentes de chacun des groupes politiques.

Point d: Communications de la Municipalité

Chacune et chacun ayant reçu les 36 communications de la Municipalité, **le Président** ne fait que citer les titres desdites communications. Il laisse toutefois la possibilité d'intervenir sur l'une ou l'autre de ces communications. Aucune question ni remarque n'est formulée. Il remercie la Municipalité d'avoir respecté les enveloppes budgétaires accordées, suite à l'énoncé des boucllements des différents préavis faisant l'objet des communications municipales.

Le Conseiller Cédric Moullet, annonce que **le Conseiller Philippe Pillonel**, annoncé absent lors de l'appel, vient de faire savoir qu'il a été victime d'un accident de voiture, heureusement sans gravité, d'où son absence. Président rapporteur de deux commissions, il sera remplacé par les Conseillers Sylvain Quillet et Franck Magnenat pour la lecture des rapports des préavis 05/2017 et 07/2017. Vu les circonstances, le nombre d'excusés est porté à 17.

Pas de communications orales de la Municipalité, ce qui permet de passer à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du jour

Point 1: Rapport de la déléguée du Conseil communal à la Commission culturelle

Le Président appelle et passe la parole à **la Conseillère Josefa Jaquet** pour la lecture de son rapport. Celui-ci est assorti des comptes de ladite commission. (*Annexe 2*)
 Cette lecture ne suscitant aucune question ni remarque, le Président remercie la Conseillère Jaquet pour la lecture de son rapport.

Point 2: Rapport de la Municipalité sur les activités des Associations intercommunales suivantes:

ARAS Broye-Vully
 ABSMAD
 Entente intercommunale des eaux Payerne-Montagny
 ORPC

Tous les membres du Conseil ayant reçu ces différents rapports avec la convocation de la présente séance, **le Président** n'en fait pas lecture. Il passe les titres en revue, laissant aux Conseillères et Conseillers la possibilité d'intervenir si nécessaire.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** remercie les membres de la Municipalité concernés pour leur rapport respectif.

Avant de passer aux points 3 et 4, rapports de la gestion et des comptes, le **Président** précise que lesdits rapports ne seront pas lus, ceux-ci ayant été portés à la connaissance de chacune et chacun avec l'ordre du jour de la présente séance.

Point 3: Rapport de la Commission chargée de l'examen de la gestion 2016

Le **Président** appelle et passe la parole à la **Conseillère Delphine Morisset**, présidente de la Commission de gestion, pour la lecture de l'introduction, du vœu exprimé et de la réponse que la Municipalité a apporté à ce vœu en date du 8 juin 2017, puis des conclusions du rapport ainsi que ceux des trois sous-commissions.

Le **Président** remercie la **Conseillère Morisset** de la lecture de son rapport, de la réponse municipale et des conclusions de la commission puis ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée et le **Président** passe au vote, portant sur l'ensemble des conclusions de la Commission de gestion.

Le rapport de gestion sur l'exercice 2016 est accepté à une très large majorité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2016;

Ouï le rapport de sa commission de gestion;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2016 de la Commune de Payerne.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
3. D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Le **Président** remercie la Commission de gestion, sa présidente Delphine Morisset, les présidents des sous-commissions Christian Marguet, Juan Carlos Regadera, René Besançon, ainsi que l'ensemble des membres de la commission de gestion pour leur travail.

Point 4: Rapport de la commission chargée de l'examen des comptes de l'exercice 2016

Le Président appelle et donne la parole au **Conseiller Roland Bucher**, rapporteur de la Commission des finances, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie **le Conseiller Bucher** de la lecture de son rapport et procède à la lecture des comptes de l'exercice 2016, en ne citant que les têtes de chapitre à deux chiffres, dès la page 31 du fascicule des comptes et invite chaque Conseillère et Conseiller à intervenir cas échéant. La récapitulation donne aux charges un total de 46'393'379,47 francs et aux revenus un total de 46'450'302.90 francs, dégageant un excédent de produits de 56'923,43 francs. Ces comptes et le bilan de la commune de Payerne ont été approuvés par la Municipalité lors de sa séance du 26 avril 2017, sous les réserves d'usage. D'autre part les commentaires ont été lus et approuvés lors de la séance du 17 mai 2017. La poursuite de la politique municipale d'économie ainsi que les revenus fiscaux, taxes communales et recettes diverses supplémentaires ont permis de boucler l'exercice 2016 avec l'excédent de revenus cité ci-dessus. Ces comptes ont été contrôlés par la fiduciaire et les pièces justificatives des comptes ont été mis à disposition de la Commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, il procède au vote de l'ensemble des conclusions de la commission.

Les comptes de l'exercice 2016 de la commune de Payerne sont acceptés à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu les comptes de l'exercice 2016 de la Commune de Payerne ;

Où le rapport de la Commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2016 de la commune de Payerne tels que présentés.
2. D'en donner décharge à la Municipalité.
3. D'en donner décharge à la Commission des finances.

Le Président remercie la Commission des finances, son rapporteur ainsi que son président Guy Gilliand pour leur travail.

Avant de passer aux rapports des commissions chargées d'étudier les préavis portés à l'ordre du jour, **le Président** propose, conformément à l'article 87 du Règlement du Conseil communal, de dispenser les rapporteurs de la lecture de l'entier des rapports; ils ne liront que les conclusions de leur rapport. Il ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée et, au vote, cette proposition est acceptée à une large majorité. Il y a un avis contraire.

Point 5: Préavis 01/2017 – Vente à la Société Anura SA de la parcelle RF No 5607 de 13'065 m2, sise sur Aéroport 1, en faveur des activités de la société Speedwings Business SA
Achat de la partie du bâtiment comprenant la zone d'aéroport et d'accueil d'entreprises à la Société Anura SA
Création de la société d'exploitation Swiss Aéroport SA

Le Président appelle et donne la parole à **la Conseillère Delphine Morisset**, présidente de la commission ad hoc puis **au Conseiller Guy Gilliard**, président de la Commission des finances pour la lecture des conclusions de leur rapport respectif et commentaires de la Commission des finances.

Le Président remercie **la Conseillère Morisset** et **le Conseiller Gilliard** de la lecture de leur rapport et ouvre la discussion.

Le Conseiller Stéphane Maillard demande que le tableau du chapitre 6 du préavis 11/2015, réactualisé, comme demandé à la page 4 du rapport de la Commission des finances, soit transmis à tous les Conseillers.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard accepte cette requête et ce tableau sera adressé aux Conseillers lors d'un prochain envoi.

La discussion n'étant plus demandée, **le Président** fait procéder au vote de ce préavis 01/2017 qui est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 01/2017 de la Municipalité du 29 mars 2017;
oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à vendre à la société immobilière Anura SA la parcelle RF n° 5607 de 13'065 m2, sise sur l'Aéroport I, en faveur des activités aéronautiques de la société Speedwings Business SA, pour un montant de Fr. 2'371'000.—;

Article 2: d'approuver l'achat de la partie du bâtiment comprenant la partie d'aéroport et d'accueil d'entreprises à la société Anura SA pour un montant de Fr. 5'300'000.—, ceci sous forme de contrat d'entreprise, somme dont il y aura

lieu de déduire la participation d'Anura SA, soit Fr. 300'000.— et l'aide à fonds perdu du Canton de Vaud, soit Fr. 1'000'000.—;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à financer par le Fonds de Développement Economique le montant de Fr. 1'400'000.—;

Article 4: d'autoriser la Municipalité à contracter avec le canton et la Confédération un prêt sans intérêt, remboursable sur 25 ans pour un montant de Fr. 2'600'000.—;

Article 5: d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 1'400'000.— par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.2010 «Finances: fonds de développement communal».

Article 6: d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 2'900'000.— (Fr. 2'600'000.— + Fr. 300'000.—) et de l'amortir sur une durée de 30 ans;

Article 7: d'autoriser la Municipalité à participer à la constitution de la société anonyme Swiss Aeropole SA pour un montant engagé au capital-actions de Fr. 60'000.—;

Article 8: d'autoriser la Municipalité à investir dans la société d'exploitation Swiss Aeropole SA un montant de Fr. 2'300'000.— (Fr. 900'000.— d'augmentation de capital-actions et Fr. 1'400'000.— sous forme de prêt), ceci tel que présenté dans le présent préavis;

Article 9: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 2'360'000.— par le produit de la vente de la parcelle RF n° 5607, soit Fr. 2'371'000.—.

Le Président remercie la commission ad hoc et la Commission des finances ainsi que leur président rapporteur respectif pour leur travail.

Point 6: Préavis No 05/2017 – Demande de crédit pour la planification de la 3^e étape de rénovation du Centre sportif de la Promenade

Le Président appelle et donne la parole au **Conseiller Sylvain Quillet** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis.

Le **Conseiller Michel Grandjean**, professionnellement partie prenante de ce préavis, demande à se récuser pour cet objet et quitte momentanément la salle.

Le Président remercie le Conseiller Quillet de la lecture des conclusions du rapport de la commission et ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le préavis 05/2017 est accepté à une très large majorité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 05/2017 de la Municipalité du 10 mai 2017;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- Article 1:** d'autoriser l'investissement pour l'étape de planification des travaux de la 3^e étape du Centre Sportif de la Promenade pour un montant de Fr. 150'000.- TTC;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 150'000.-;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr.150'000.- et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Le Président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail.

Le Conseiller Michel Grandjean regagne les rangs du Conseil.

Point 7: Préavis No 06/2017 – Migration de l'ERP communal GEFI, demande de crédit

Le Président appelle **le Conseiller Philippe Savary**, président rapporteur de la commission ad hoc et **le Conseiller Francis Collaud**, rapporteur de la Commission des finances pour la lecture des conclusions de leur rapport respectif.

Le Président remercie **les Conseillers Savary et Collaud** de la lecture des conclusions de leur rapport et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée et le Président passe au vote. C'est à une large majorité que le préavis 06/2017 est accepté.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 06/2017 de la Municipalité du 10 mai 2017;
ouï les rapports de la commission chargée d'étudier cette affaire et de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à procéder à la migration de l'ERP communal, par le biais de l'adjudication municipale du 22 mars 2017 à la société OFISA Informatique SA, pour un montant TTC unique de Fr. 297'000.- ainsi que de frais annuels de Fr. 105'307.-;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 297'000.- par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter au compte de fonctionnement le montant de Fr. 297'000.-, montant dont il y aura lieu de déduire la somme de Fr. 200'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.1900 «informatique, migration de l'ERP communal», sous réserve de l'acceptation des comptes 2016 par le Conseil communal lors de sa séance du 15 juin 2017;
- Article 4:** d'autoriser la Municipalité à intégrer au budget de fonctionnement, dès l'année 2018, le montant de Fr. 105'307.- dans le chapitre comptable n° 190.3151.00 «entretien du parc informatique».

Le Président remercie les commissions ad hoc et des finances de leur travail.

Point 8: Préavis No 07/2017 – Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au chemin Joli-Clos, étape 2

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Franck Magnenat** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis.

Le Président remercie le **Conseiller Magnenat** de la lecture des conclusions du rapport de la commission et ouvre la discussion.

Monsieur le Municipal André Jomini prie de prendre note que les honoraires de l'ingénieur sont pris en charge par CELSIUS et non par SINEF, comme mentionné dans le rapport.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis 07/2017 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 07/2017 de la Municipalité du 10 mai 2017;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie du chemin Joli-Clos pour un montant de Fr. 130'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 115'000.- (TTC) (Fr. 130'000.- - Fr. 15'000.-) par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 130'000.- (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 «Eaux, travaux futurs».

Le Président remercie la commission et son rapporteur de leur travail.

Point 9: Préavis Mo 08/2017 – «Action Ville propre» et modification du règlement communal de police

Le Président appelle **le Conseiller Urs Berchtold** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis.

Le Président remercie **le Conseiller Berchtold** de la lecture des conclusions amendées du
1. rapport de la commission et ouvre la discussion.

Le Conseiller Roland Bucher admet le principe de mener une action «Ville propre», comme décrite dans le préavis. Il ne conçoit toutefois pas que le montant de 20'000 francs soit systématiquement porté au budget des années futures. Une action n'est pas faite pour durer et il émet le vœu que la Municipalité établisse un rapport sur les effets de l'action entreprise à fin 2018, avant de pérenniser le montant de 20'000 francs alloué à une entreprise de sécurité sur les années suivantes.

Le Municipal André Jomini prend bonne note du vœu émis et précise que la Municipalité fournira un rapport, ajoutant qu'il est clair que les 20'000 francs alloués, pourraient avoir une autre affectation que la rémunération d'une entreprise de sécurité mais être affectés par exemple à avoir plus de nettoyage afin que la ville soit un peu plus nettoyée, surtout le week-

end. Il précise qu'un rapport sera rédigé avant de pérenniser les 20'000 francs. Le Municipal Jomini précise que, concernant l'amendement, la Municipalité ne voit aucun inconvénient à ce toilettage du règlement de police.

Le Conseiller Jean-Marc Chatelanat espère que la somme de 20'000 francs, si elle n'est pas utilisée dans le cadre de l'action «Ville propre» et est affectée à autre chose, il demande que l'on ne mélange pas les comptes au sujet de ce montant car, la sécurité et le nettoyage de la ville ne font pas l'objet d'un même compte.

Le Municipal André Jomini précise que ce montant de 20'000 francs est bel et bien affecté au compte des déchets. Et si, à l'avenir la Municipalité juge judicieuse l'utilisation de ces 20'000 francs ils seront bien pris sur le compte des déchets «Action Ville propre» et non pas sur le compte de la police.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et, en référence à l'article 96 du Règlement du Conseil, fait procéder tout d'abord au vote de l'amendement proposé par la commission. L'amendement est accepté à une large majorité. Il y a un refus et une abstention. Les conclusions du préavis amendées (art. 4) sont acceptées elles aussi à une large majorité. Il y a trois abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 08/2017 de la Municipalité du 10 mai 2017;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à organiser l'« Action Ville propre » pour un montant de Fr. 80'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 80'000.- (TTC) par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter en une seule fois au compte de fonctionnement cette somme de Fr. 80'000.- (TTC);
- Article 4, amendé:** d'adopter les modifications du règlement communal de police du 12 octobre 2007, telles que présentées dans le rapport de la commission ad hoc;
- Article 5:** de fixer l'entrée en vigueur des modifications du règlement communal de police dès l'approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

Le Président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail.

Point 10: Préavis No 09/2017 – Aménagement d'un passage piéton sécurisé à l'avenue Général-Jomini et d'une place de dépose d'élèves au collège Derrière-la-Tour

Le Président appelle et donne la parole à la Conseillère Sarah Gavillet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis.

Le Président remercie la **Conseillère Gavillet** de la lecture des conclusions du rapport de la commission et ouvre la discussion.

Le Conseiller Pierre-Alain Pantet s'exprime en tant que membre de la commission d'étude ayant refusé ce préavis. Il estime que, n'installer que deux feux (un dans chaque sens de circulation) sur l'avenue Jomini pose problème, s'étant rendu sur place afin de se rendre compte de la situation. Ayant constaté que le positionnement de l'un des deux feux n'est pas judicieux parce que pas visible par les automobilistes, il a ainsi renforcé sa position de refus. Il demande au Municipal Julien Mora s'il a une autre solution à proposer.

Monsieur le Municipal Julien Mora justifie la démarche et l'explique. L'emplacement des feux a été déterminé par le voyer des routes et l'inspecteur cantonal après vision locale. Le Municipal estime que ces gens ont l'habitude et qu'on peut leur faire confiance. Il précise que l'on pourrait décaler le feu incriminé de un mètre sur le trottoir au moyen d'une potence coudée, sans changer son emplacement, donc sans changer la mise à l'enquête publique, avec une légère augmentation de coût. Une autre démarche impliquerait la mise en place d'un nouveau concept avec nouvelle consultation du canton, donc perte de temps qui ne permettrait pas d'être opérationnel cet été. Le Municipal précise que les habitants du quartier ont été consultés.

Le Conseiller Pierre-Alain Pantet n'est pas convaincu qu'avec une potence la visibilité du feu soit améliorée et préconise un autre emplacement, arguant que le nombre de voitures va augmenter à l'avenir dans ce secteur, consécutivement à la mise en place de la dépose d'élèves prévue.

Le Municipal Julien Mora réfute l'argument de l'augmentation de véhicules et donne des explications supplémentaires sur une éventuelle modification de ce quartier au niveau des constructions futures éventuelles.

Le Conseiller Franck Magnenat justifie son refus de ce préavis, étant opposé à des feux de circulation à Payerne. Il doute de l'utilisation de ce passage piéton sécurisé par des feux par d'autres usagers que des classes accompagnées de leur maîtresse. Il estime qu'au niveau du trafic, l'installation de feux ne fait que repousser le problème. Il craint que l'on ouvre une brèche à la prolifération de feux à Payerne.

Le Municipal Julien Mora répond que ces feux ne sont pas destinés à gérer la circulation mais bien la traversée de la route en la sécurisant. Il précise que ce sont des feux à poussoir, dotés d'un minuteur, qui ne seront actionnés que casuellement. D'autres solutions, telles qu'une passerelle, un passage sous voie ou des patrouilleuses, ont été étudiées puis abandonnées pour des raisons de coût et de contraintes notamment. Cette solution n'est peut-être pas la meilleure mais la plus adéquate et les élèves seront sensibilisés à l'utilisation de ces feux et éduqués dans ce sens.

Le Conseiller Roland Bucher doute de la possibilité d'éduquer les gens pour utiliser ce cheminement, constatant le comportement des piétons dans d'autres endroits de la ville, précisant que les enfants ne font pas exception à ces comportements. Il doute fort du respect du cheminement imposé pour le transit Derrière-la-Tour - Promenade.

La Conseillère Veronica Torres Méan estime que si l'on éduque les enfants à utiliser le bouton-poussoir d'un feu, il serait plus judicieux de les éduquer à utiliser le passage piéton en veillant à ce que les automobilistes s'arrêtent pour les laisser traverser. Une démarche qu'ils pourront utiliser dans toute la ville lors de traversée de route sur un passage piéton.

Monsieur le Municipal André Bersier précise que cette démarche va dans le sens d'un aménagement piéton spécifique conduisant du collège DLT à la Promenade. Il recommande au Conseil d'accepter l'installation de ces feux à l'avenue Jomini.

Le Conseiller Pierre-Alain Pantet s'est rendu à Corcelles où, de deux feux installés pour sécuriser l'accès au collège, on est passé à cinq feux. Ayant constaté le non-respect du feu rouge par des élèves, il doute de l'efficacité de l'éducation des usagers.

Le Municipal Julien Mora répond que, lorsque l'on décide d'un cheminement piétonnier, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurisation de traversée de route. Il précise que cela fait deux ans qu'une pétition a été déposée par des parents pour sécuriser ce trajet. Des solutions ont été recherchées; dès lors, est-ce que ne rien faire est la solution, demande le Municipal? L'installation de feux est la réponse à des demandes de parents et des instances scolaires dirigeantes concernant la sécurisation de ce cheminement DLT-Promenade.

Le Conseiller Philippe Savary demande si le feu clignotant fonctionnant aux heures d'école, installé avant le passage piéton de la rue Guillermaux au débouché de la rue du Simplon est aussi un système sécuritaire?

Le Municipal Julien Mora répond que non, ce n'est pas une installation sécuritaire. La traversée sécurisée de la rue Guillermaux est le passage sous-route, au bout du Pont éponyme.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote.

Le préavis 09/2017 est accepté par 29 voix, 18 non et 4 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 09/2017 de la Municipalité du 10 mai 2017;

où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- Article 1:** d'adopter tels que présentés et mis à l'enquête publique l'aménagement d'un cheminement piéton et d'un nouveau passage piéton avec feux à poussoirs ainsi que la réalisation d'une place de dépose des élèves sur la parcelle RF n° 215 au collège Derrière la Tour;
- Article 2:** d'autoriser la réalisation de ces travaux durant l'été 2017 et d'accorder un crédit de Fr. 145'000.- TTC pour la réalisation de ceux-ci;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 145'000.- par le recours à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;
- Article 4:** d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 145'000.- et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Le Président remercie la commission et sa présidente rapporteur de leur travail.

Point 11: Election du bureau du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal, il s'agit de nommer, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, un président, un premier et un deuxième vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

Le Président rappelle l'article 13, alinéa 3 qui précise que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut être tacite.

Pour l'élection du président, la parole est donnée au porte-parole du groupe PSIP (Socialistes et indépendants payernois), **le Conseiller Sébastien Pedroli**.

Il a l'honneur de présenter la candidature du **Conseiller Djordje Ney**, 33 ans, domicilié à Corges, marié, bientôt papa d'un enfant. Il siège au sein du Conseil communal depuis 2002, ancien membre de la Commission de gestion et actuellement membre de la Commission des finances. Il a effectué sa scolarité à Payerne, puis au Gymnase à Yverdon et à la Haute Ecole de Gestion à Fribourg. Il a travaillé comme secrétaire général romand des EMS, il travaille actuellement comme chargé de projets à Berne et pratique comme hobbies l'apiculture, le jardinage, et le bûcheronnage.

Sans autre candidat déclaré, **le Conseiller Djordje Ney est élu tacitement Président du Conseil communal de Payerne pour l'année 2017-2018.**

Le Conseiller Djordje Ney accepte sa nomination et remercie l'assemblée de la confiance témoignée à son égard. Il précise que le secrétariat du Bureau électoral sera tenu par le Conseiller Ernst Bieri et que le chef du groupe des Socialistes et indépendants payernois sera le Conseiller Sébastien Pedroli.

Pour l'élection du 1^{er} vice-président, **le Conseiller Franck Magnenat**, présente au nom du groupe PLR (Libéraux-Radicaux), **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Ce dernier est né en 1960 et a passé sa vie à Payerne, excepté une parenthèse de six ans à Corcelles/Payerne. Depuis 1985, il est contrôleur du trafic aérien auprès de Skyguide, sur la Base aérienne de Payerne. Père de trois enfants de 23, 21 et 18 ans, il est Conseiller communal depuis 2001 et s'est principalement impliqué dans les écoles. Il a fait partie de la Commission scolaire, alors qu'elle existait encore et a représenté notre commune au Conseil intercommunal de l'ASIPE et présidé son Conseil d'établissement de 2012 à 2016. Il est président du groupe PLR du Conseil communal depuis juin 2016. Ses loisirs sont la moto, l'aéromodélisme et le sport, ski et vélo.

Aucun autre candidat n'est présenté et **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan est élu tacitement 1^{er} vice-président du Conseil communal de Payerne pour l'année 2017-2018.**

Etant en vacances, c'est par courriel que **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** déclare accepter son élection.

C'est **la Conseillère Delphine Morisset** qui, au nom du groupe UDC (Union démocratique du Centre), a le plaisir de proposer **le Conseiller Michael Marguet** à l'élection du 2^e vice-président. Né en 1983, il est au bénéfice d'une formation d'ingénieur en télécom et dirige depuis plus de dix ans son entreprise à Payerne. Il est très impliqué dans la vie politique de notre région.

Comme aucun autre candidat n'est proposé, **le Conseiller Michael Marguet est élu tacitement 2^e vice-président du Conseil communal de Payerne pour l'année 2017-2018.**

Le Conseiller Michael Marguet accepte cette fonction avec grand plaisir.

Sont proposées au poste de scrutatrices, **la Conseillère Malgorzata Binggeli**, pour le groupe UDC et **la Conseillère Colette Conchin**, pour le groupe PLR.

Seules en lice, **les Conseillères Malgorzata Binggeli et Colette Conchin sont élues tacitement au poste de scrutatrices du Conseil communal de Payerne pour l'année 2017-2018.**

Pour la fonction de scrutateurs suppléants, **la Conseillère Veronica Torres Méan**, pour le groupe UDC et **le Conseiller Logan Duc**, pour le groupe PSIP sont présentés.

Sans autre candidature, **la Conseillère Veronica Torres Méan et le Conseiller Logan Duc sont élus tacitement scrutatrice et scrutateur suppléants du Conseil communal de Payerne pour l'année 2017-2018.**

Toutes ces élections se sont déroulées tacitement, conformément à l'article 13, alinéa 3 du Règlement.

Le Président remercie toutes et tous les élus et élues de leur engagement.

Point 12: Divers

Le Municipal André Jomini lance un coup de pub en faveur de la Quinzaine forestière qui a lieu en Boulex, organisée conjointement par les Groupements forestiers vaudois et fribourgeois. Avec ouverture d'une meule à charbon de bois le mercredi 21 juin 2017.

Le Municipal André Bersier informe que le chantier de l'Abbatiale peut être visité gratuitement à partir du samedi 24 juin dès 14 h, jusqu'à la fin du mois d'août.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard donne, une fois n'est pas coutume, une information du Grand Conseil. Le fameux dossier du Plan directeur cantonal est quasiment sous toit. Elle rappelle que de ce dossier dépend la sortie du moratoire de l'ensemble des communes du canton de Vaud par rapport à l'extension des zones à bâtir. Le troisième débat aura lieu dans la prochaine semaine, respectant ainsi les délais donnés. L'entrée en vigueur de ce plan pourrait voir le jour au 1^{er} janvier 2018, si tout se passe bien par la ratification de ce plan par la Confédération. Par rapport à un dossier qui est récurrent dans notre commune, celui de la zone sportive, celle-ci pourrait être légalisée dans le courant 2018.

Le Municipal Eric Küng remercie le Conseil de la confiance témoignée envers la Municipalité en votant positivement les comptes communaux 2016. Il adresse des remerciements au Boursier communal pour tout le travail effectué par rapport à ces comptes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence à cette séance, particulièrement pour l'excellente tenue des débats et rappelle la date du prochain Conseil communal, le 7 septembre 2017.

Cette dernière séance de l'année politique 2016-2017 est ponctuée par le message **du Président sortant Nicola Donadello** qui s'est adressé à l'assemblée en ces termes:

Il me revient de tourner une page. Le 8 juin 2016, vous m'installiez au perchoir; quel exercice d'équilibre, avec des séances ordinaires du Conseil, des représentations de cette fonction de premier citoyen de notre cité, j'ai pu, oh combien, mieux comprendre les rouages de notre fonctionnement communal.

Quelques points marquants, bien sûr l'accès à cette estrade n'est pas rien, comme tenir le discours le jour de notre Fête nationale vous prend aux tripes et vous lance dans cet exercice. Oui, c'est une fierté de représenter la cité dans laquelle on vit, que de compétences communales, que d'associations qui font que l'on y vit bien.

Merci à toutes ces personnes, en commençant par notre personnel communal, le greffe, notre Municipalité, l'ensemble des associations communales qui nous font prendre part à leurs événements.

Merci à vous chères et chers membres du Conseil communal pour votre accompagnement et à la prise de décisions importantes au bon déroulement du fonctionnement communal. Très chaleureusement je ne manque pas d'associer à mes remerciements le bureau pour leur entier dévouement. Me voilà à quinze jours de donner la clé à mon successeur et me retrouver à nouveau sur les bancs. Savoir servir, puis partir, moi je vais descendre du perchoir pour vous rejoindre et servir pour toujours. Vive Payerne.

Et merci à la Municipalité pour sa traditionnelle invitation pour la verrée à la Pinte communale La Vente.

Il est 21 h 20 lorsque cette séance est levée après que **le Président** ait souhaité un bel été et d'excellentes vacances à chacune et chacun.

Le Président:



Nicola Donadello



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Municipalité de Payerne



Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

Monsieur
Nicola Donadello
Président du Conseil communal
Route de la Fenette 12
1530 Payerne

N/réf. 0607/100/SW/cm
(à rappeler dans toute correspondance)

Payerne, le 9 juin 2017

Postulat Savoy – Bucher – Schmid

Monsieur le Président,

Lors de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2016, le postulat cité en titre a été déposé. Il demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place un nouveau système de transmission des supports de communication et/ou de travail pour l'ensemble des Conseillers communaux.

Dès lors et afin de répondre audit postulat, la Municipalité songe à créer une commission extraparlamentaire dont la composition serait la suivante :

- Madame la Syndique, responsable de l'Administration générale ;
- Monsieur le Président du Conseil communal en charge ;
- Monsieur René Cusin, secrétaire du Conseil communal ;
- un représentant de chaque parti politique siégeant au Conseil communal ;
- Madame Cynthia Maillat, collaboratrice du greffe municipal, responsable des envois aux Conseillers communaux ;
- Monsieur François Leuthold, chef de secteur informatique et télécoms ;
- Monsieur Stéphane Wicht, Secrétaire municipal ;

soit un total de 9 personnes.

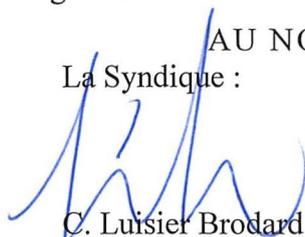
Aussi, l'exécutif communal vous invite à prendre contact avec chaque président de groupe afin que ce dernier désigne le représentant devant siéger au sein de cette commission extraparlamentaire.

L'administration étudiera différentes opportunités durant l'été et la constitution de cette commission est prévue pour la rentrée en septembre.

Il va de soi que nous demeurons à votre entière disposition pour toute question et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les plus distinguées.

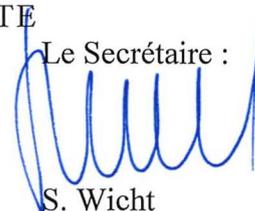
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :


S. Wicht

Annexe (2)

Date	N°	Intitulé	De	Vers	Montant	Solde BCV (1020)	Solde Caisse (1000)
Solde initial		Caisse		1000			fr. 3'489.60
29.05.2016		BCV		1020		fr. 55'075.95	
Total							fr. 58'565.55
30.05.2016	1	Soutien	Lanterne magique	1020	3000 fr.	3'000.00	fr. 52'075.95
06.06.2016	2	Soutien	Concours du Salon du livre de la Broye	1020	3000 fr.	1'000.00	fr. 51'075.95
07.06.2016	3	Exploration du Monde	Remboursement taxe/billets 2015-2016	3136	1020 fr.	798.00	fr. 51'873.95
28.08.2016	4	Soutien	Red Pigs 2016	1020	3000 fr.	10'000.00	
	5	Soutien	Université du 3ème âge 2016	1020	3000 fr.	3'000.00	
	6	Soutien	Schulé Lucette, animations Noël 2016	1020	3000 fr.	150.00	fr. 38'723.95
19.09.2016	7	Soutien	Artpeuteurs:Shakespeare Caravane	1020	3000 fr.	3'000.00	fr. 35'723.95
01.10.2016		Recette	Liberté & Patrix: chiffre d'affaires buvette	4110	1000 fr.	886.50	fr. 4'376.10
10.10.2016	8	Frais	Liberté & Patrix: achat boissons HZA	1020	3010 fr.	227.40	
	9	Frais	Liberté & Patrix: location salle	1020	3010 fr.	1'600.00	
	10	Frais	Liberté & Patrix: envoi tous ménages	1020	3010 fr.	1'231.95	fr. 32'664.60
11.10.2016	11	Frais	Liberté & Patrix: annonce Journal de Moudon	1000	3010 fr.	86.40	fr. 4'289.70
18.10.2016	12	Frais	Liberté & Patrix: achat boissons Riond	1000	3010 fr.	190.15	fr. 4'099.55
24.10.2016	13	Soutien	125ème de la Société de développement	1020	3000 fr.	1'000.00	fr. 31'664.60
27.10.2016		Exploration du Monde	Billets à 16.- (Iran)	4216	1000 fr.	416.00	
			Billets à 14.-	4214	1000 fr.	910.00	
			Billets à 10.-	4210	1000 fr.	10.00	
			Abonnements	4200	1000 fr.	945.00	
			Différence de caisse	4220	1000 fr.	0.50	
	14		Repas	1000	3120 fr.	120.00	fr. 6'261.05
11.11.2016	15	Soutien	Minis Molières: stage d'automne	1020	3000 fr.	2'800.00	fr. 28'864.60
30.11.2016	16	Exploration du Monde	Abonnements	4200	1020 fr.	2'705.00	
			Commission OT	1020	3170 fr.	135.25	
			Soutien OT	3170	1020 fr.	135.25	
			Frais postaux de l'OT	1020	3170 fr.	56.00	fr. 31'513.60
01.12.2016		Exploration du Monde	Billets à 16.- (Danube)	4216	1000 fr.	336.00	
			Billets à 14.-	4214	1000 fr.	1'330.00	
			Billets à 10.-	4210	1000 fr.	20.00	
			Différence de caisse	1000	4220 fr.	5.00	
	17		Repas	1000	3120 fr.	200.00	fr. 7'742.05
03.12.2016	18	Soutien	Orchestre de la Broye	1000	3000 fr.	500.00	
	19	Exploration du Monde	Facture Migros, Iran	1000	3100 fr.	1'900.00	fr. 5'342.05
19.12.2016	14	Soutien	Salon du livre: conférence Humberto Eco	1020	3000 fr.	500.00	
	21	Soutien	Saint-Nicolas 2016	1020	3000 fr.	600.00	fr. 30'413.60
21.12.2016	22	Exploration du Monde	Facture Migros, Danube	1000	3100 fr.	1'900.00	fr. 3'442.05
31.12.2016	23		BCV: résultat de clôture	1020	3104 fr.	31.85	fr. 30'381.75
06.01.2017	24	Soutien	Bal du Petit Nouvel-An	1020	3000 fr.	890.10	
	25	Soutien	Tattoo	1020	3000 fr.	467.05	fr. 29'024.60
12.01.2017		Exploration du Monde	Billets à 16.- (San Fransisco)	4216	1000 fr.	320.00	
			Billets à 14.-	4214	1000 fr.	868.00	
			Billets à 10.-	4210	1000 fr.	-	
			Abonnements	4200	1000 fr.	565.00	
			Différence de caisse	4220	1000 fr.	49.00	
	26		Repas	1000	3120 fr.	240.00	fr. 5'004.05
17.01.2017	27	Soutien	Comm. des concerts: Concert du Nouvel-An	1020	3000 fr.	3'000.00	fr. 26'024.60
15.02.2017	28	Exploration du Monde	Facture Migros, San Fransisco	1000	3100 fr.	1'900.00	fr. 3'104.05
23.02.2017		Exploration du Monde	Billets à 16.- (Vietnam)	4216	1000 fr.	736.00	
			Billets à 14.-	4214	1000 fr.	1'064.00	
			Billets à 10.-	4210	1000 fr.	110.00	
			Différence de caisse	1000	4220 fr.	27.00	
	29		Repas	1000	3120 fr.	390.00	fr. 4'597.05
06.04.2017		Exploration du Monde	Billets à 16.- (Bretagne)	4216	1000 fr.	608.00	
			Billets à 14.-	4214	1000 fr.	1'078.00	
			Billets à 10.-	4210	1000 fr.	30.00	
			Différence de caisse	1000	4220 fr.	14.00	
	30		Repas	1000	3120 fr.	205.00	fr. 6'094.05
04.04.2017	31	Soutien	Red Pigs 2017	1020	3000 fr.	10'000.00	
	32	Exploration du Monde	Facture Migros, Vietnam	1020	3100 fr.	1'900.00	
	33	Soutien	Lanterne magique 2017	1020	3000 fr.	3'000.00	fr. 11'124.60
05.04.2017	34	Soutien	Connaissance 3 2017	1020	3000 fr.	3'000.00	
	35	Soutien	Concerts de l'Abbatiale: Nouvel-an	1020	3000 fr.	800.00	fr. 7'324.60
04.05.2017	36	Exploration du Monde	Facture Migros, Bretagne	1020	3100 fr.	1'900.00	fr. 5'424.60
Solde final		Caisse		1000			fr. 6'094.05
		BCV		1020		fr. 5'424.60	
Total							fr. 11'518.65
Différence BCV						fr. -49'651.35	
Différence caisse							fr. 2'604.45
Différence sur l'exercice							fr. -47'046.90
							fr. -47'046.90
13.06.2017		Reste à payer	Explo: locations salle du Beaulieu		fr.	4'500.00	
		Reste à payer	Explo: taxes sur les spectacles 2016-2017		fr.	799.00	
		Reste à payer	Bal du Nouvel-An 2017		fr.	1'013.80	
						fr. 6'312.80	

CHARGES

Commission culturelle	
3000 Subventions de manifestations	fr. 46'707.15
3010 Frais pour manifestations	fr. 3'335.90
3104 Frais bancaires	fr. 31.85
3090 Frais de comité	
Total	fr. 50'074.90

RECETTES

Commission culturelle	
4000 Subvention communale	
4100 Billeterie manifestations	
4110 Recettes diverses	fr. 886.50
4104 Intérêts bancaires	
Total	fr. 886.50

Différence: fr. -49'188.40

Exploration du Monde		Exploration du Monde		
3100 Factures MIGROS	fr. 9'500.00	4200 Abonnements	fr. 4'215.00	79 abo.
		3136 Remboursement taxe sur les spectacles (saison 2016-2017)	fr. 798.00	16 1/2 abo.
3110 Locations salle		4216 Billets à 16.-	fr. 2'416.00	151 billets
3130 Publicité		4214 Billets à 14.-	fr. 5'250.00	375 billets
3120 Civilités Conférencier	fr. 1'155.00	4210 Billets à 10.-	fr. 170.00	17 billets
3136 Taxe sur les spectacles		4220 Billets prix divers	fr. 3.50	Total: 543 billets
3170 Autres frais	fr. 56.00			986 spect. payants
Total	fr. 10'711.00	Total	fr. 12'852.50	Différence: fr. 2'141.50
		3136 Remboursement taxe sur les spectacles (saison 2015-2016)	fr. 798.00	

Charges total fr. 60'785.90

Recettes total fr. 13'739.00

Différence fr. -47'046.90

Bilan			
Caisse au 18.05.2016	fr. 3'489.60		
BCV au 18.05.2016	fr. 55'075.95		
Total	fr. 58'565.55		
Caisse au 04.05.2017	fr. 6'094.05	Charges saison 2016-2017	fr. 60'785.90
BCV au 04.05.2017	fr. 5'424.60	Recettes saison 2016-2017	fr. 13'739.00
Total	fr. 11'518.65		
Différence	fr. -47'046.90	Différence	fr. -47'046.90

reste à payer fr. -6'312.80

Différence fr. -53'359.70